

## OPERATEURS

### RECAPITULATION DES CREDITS DU PROGRAMME DESTINES AUX OPERATEURS DE L'ETAT

Nature de la dépense	LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	134 993 809	134 464 205	134 938 398	138 847 164
Dotations en fonds propres (titre 7-2)				
Transferts (titre 6)	5 985 000	15 120 000	5 985 000	2 737 000
<b>Total</b>	<b>140 978 809</b>	<b>149 584 205</b>	<b>140 923 398</b>	<b>141 584 164</b>

### CONSOLIDATION DES EMPLOIS

#### EMPLOIS DES OPERATEURS Y COMPRIS OPERATEURS MULTI-IMPUTES SI PROGRAMME CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2009 (1)				Prévision actualisée 2010 (3)				Prévision 2011			
	ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par ce programme (2)	ETP rémunérés par les opérateurs		
		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés		sous plafond	hors plafond	contrats aidés
Agence des aires marines protégées		77	1			89	1	1		107	1	1
Agences de l'eau	0	1 838		0	1 890	8	8		1 868	8	8	
CEDRE - Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux		48				50				50		
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres		113	7			114	16	7		117	16	7
Etablissement public du Marais poitevin		0				0				8		
GIP ATEN - Atelier technique des espaces naturels		16	0			17	4			17	4	
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage		1 714	0			1 760	39	21		1 745	30	21
ONEMA - Office national de l'eau et des milieux aquatiques		892	1			906	1			907	1	
Parcs nationaux		775	4			851	5	5		853	5	5
Réserves naturelles de France		11	5			13	6			13	7	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 484</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>5 690</b>	<b>80</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>5 685</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>0</b>

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(3) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

## PRESENTATION DES OPERATEURS (OU CATEGORIES D'OPERATEUR)

### PARCS NATIONAUX

Un parc national est un espace à caractère en grande partie exceptionnel, du fait d'une combinaison unique au niveau national ou international entre géologie, diversité biologique, activités humaines et paysages, soit entre nature et culture. Sur cet espace, l'Etat met en place une organisation visant à l'excellence dans la préservation et la gestion, en créant notamment un établissement public chargé du parc. Au même titre que les grands équipements culturels les plus prestigieux, ces espaces et les modes de gestion peu artificialisants qu'ils ont suscités participent à l'identité culturelle de la nation et incarnent une part du génie national.

Depuis la création début 2007 du parc amazonien de Guyane et du parc national de la Réunion, la France compte neuf parcs nationaux : Cévennes, Écrins, Guadeloupe, Mercantour, Port-Cros, Pyrénées, Vanoise, Réunion et Guyane. Établissements publics à caractère administratif, ils sont régis par le titre III du livre III du Code de l'environnement (Chapitre 1er : art. L. 331-1 et suivants et R. 331-1 et suivants). Ils sont chargés d'assurer la protection d'un territoire qui présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver contre tout effet de dégradation naturelle et de soustraire à toutes interventions artificielles susceptibles de l'altérer.

La réforme des parcs nationaux intervenue en 2006 (loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels régionaux et aux parcs naturels marins) renforce la protection des cœurs de parcs nationaux ainsi que l'ancrage des parcs dans leur environnement immédiat, via une charte.

Dans le cadre de la réforme un nouvel établissement public à caractère administratif a en outre été créé : «Parcs Nationaux de France », partie intégrante du réseau des établissements publics des parcs nationaux. Régi par l'article L. 331-29 du code l'environnement, il a vocation à créer du lien entre les établissements publics des parcs nationaux et renforcer leur culture commune, à favoriser et soutenir leur rayonnement aux niveaux national et international et à contribuer à la qualité de leur gestion. Dans ce cadre, il a pour mission de créer des services communs afin de faciliter le fonctionnement des 9 parcs nationaux, de leur apporter un appui technique et administratif et de coordonner leurs actions.

Enfin, dans le cadre des engagements du Grenelle de l'environnement, trois projets de parcs nationaux sont en cours :

- le projet de parc national méditerranéen, sur le site emblématique des Calanques dont le projet final est en cours d'élaboration en vue d'une création effective à la fin de l'année 2011 ;
- le projet de parc national forestier feuillu de plaine « Entre Champagne et Bourgogne » : le groupement d'intérêt public de préfiguration chargé de mener les travaux a été mis en place en juillet 2010 ;
- le projet de parc national de zone humide : quatre sites potentiels vont être mis en consultation durant l'automne 2010 en vue du choix d'un site en 2011 ou 2012.

#### **Action du programme à laquelle se rattachent les établissements publics des parcs nationaux**

Opérateurs principaux de l'État, ils sont rattachés à l'action 7 « Gestion des milieux et biodiversité » du programme 113 « Urbanisme, paysages, eau et biodiversité ».

#### **Nature des liens entre les parcs nationaux et le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer**

Les établissements publics des parcs nationaux sont placés sous la tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat. Ils sont administrés par un conseil d'administration, dont l'effectif varie de 33 à 80 membres, composé de représentants des collectivités territoriales, de représentants de l'État, ainsi que de partenaires socioprofessionnels et de personnalités qualifiées.

L'établissement public Parcs nationaux de France, également sous la tutelle du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, est quant à lui administré par un conseil d'administration composé : du président du conseil d'administration et du directeur de chaque parc national ; de deux représentants désignés par l'Association des régions de France et l'Assemblée des départements de France ; d'un député et d'un sénateur désignés par leur assemblée respective ; de deux personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la protection de la nature et d'un représentant des organisations syndicales du personnel.

Chacun des 9 établissements publics de parcs nationaux existants dispose d'un **contrat d'objectifs** avec l'Etat pour la période 2010-2011 (contrats en cours de signature à l'été 2010), qui définit les objectifs, indicateurs et valeurs cibles à atteindre sur cette période dans chacun des 9 domaines d'activités : surveillance du territoire et police de l'environnement ; connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager ; participation à la recherche scientifique ; soutien au développement local durable, études et ingénierie ; interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager ; création et maintenance d'infrastructures d'accueil ; prestations d'accueil et d'animation ; création de supports de communication et de pédagogie ; soutien et management.

Le **contrat d'objectifs** de l'établissement public Parcs Nationaux de France pour la période 2009-2011 a été signé le 11 février 2009 et définit quatre priorités stratégiques :

- l'appui aux établissements publics des parcs nationaux, notamment pour l'élaboration de leur charte,
- la mise en place d'une stratégie de communication et de rayonnement des parcs nationaux français aux échelles nationale, européenne et internationale,
- l'instauration de services communs tels que la construction d'une agence comptable commune ou la gestion commune de la paye, afin d'améliorer la gestion des établissements,
- l'accompagnement à la création et la mise en place des nouveaux parcs nationaux (nouveaux établissements ou GIP de préfiguration).

10 contrats d'objectifs sont donc opérationnels en 2011 pour permettre le pilotage par l'Etat de l'ensemble de ces établissements publics.

#### Performance

Les parcs nationaux contribuent directement à l'évolution de l'indicateur retenu pour l'objectif visant à améliorer l'efficacité biologique et l'efficacité du réseau des espaces protégés au titre de la nature et des paysages.

### FINANCEMENT DE L'ETAT

(en milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2009		LFI 2010		PLF 2011	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Action n° 07 : Gestion des milieux et biodiversité</b>	<b>62 994</b>	<b>66 364</b>	<b>75 333</b>	<b>74 504</b>	<b>69 888</b>	<b>73 759</b>
Subventions pour charges de service public	62 994	66 364	75 333	74 504	69 888	73 759
<b>Total</b>	<b>62 994</b>	<b>66 364</b>	<b>75 333</b>	<b>74 504</b>	<b>69 888</b>	<b>73 759</b>

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2010 DE L'OPÉRATEUR

#### Compte de résultat

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Personnel	39 742	46 196	Ressources de l'État	60 680	64 968
Fonctionnement	23 950	27 173	- subventions de l'État	60 567	64 803
Intervention	991	426	- ressources fiscales	113	165

**Compte de résultat**

(en milliers d'euros)

Dépenses	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Recettes	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
			Autres subventions	2 053	1 921
			Ressources propres et autres	9 449	8 191
<b>Total des dépenses</b>	<b>64 683</b>	<b>73 795</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>72 182</b>	<b>75 080</b>
Résultat : bénéfice	7 499	1 285	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	<b>72 182</b>	<b>75 080</b>	Total : équilibre du CR	<b>72 182</b>	<b>75 080</b>

**Tableau de financement abrégé**

(en milliers d'euros)

Emplois	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010	Ressources	Exécution 2009	Budget prévisionnel 2010
Insuffisance d'autofinancement	0		Capacité d'autofinancement	7 463	1 635
Investissements	12 573	10 891	Ressources de l'État	19 600	6 731
			Autres subv. d'investissement et dotations	1 163	2 816
			Autres ressources	301	85
<b>Total des emplois</b>	<b>12 573</b>	<b>10 891</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>28 527</b>	<b>11 267</b>
Apport au fonds de roulement	15 954	376	Prélèvement sur le fonds de roulement		

**DEPENSES 2010 DE L'OPÉRATEUR PAR DESTINATION**

Avertissement : Les dépenses 2010 présentées par destination n'incluent pas les charges non décaissables comme les amortissements et les dépréciations d'actifs.

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel, culturel et paysager	5 707	1 907	0	228	<b>7 842</b>
Création de supports de communication et de pédagogie	3 120	2 494	0	173	<b>5 787</b>
Création et entretien d'infrastructures d'accueil	4 008	1 971	14	5 276	<b>11 269</b>
Interventions d'accueil, d'animation et de pédagogie	4 748	1 556	0	258	<b>6 562</b>
Interventions sur le patrimoine naturel, culturel et paysager	3 741	1 757	180	667	<b>6 345</b>
Participation à la recherche scientifique	1 013	593	0	56	<b>1 662</b>
Soutien au développement local durable, études et ingénierie	4 920	2 355	107	77	<b>7 459</b>
Soutien et management	11 577	8 166	0	2 221	<b>21 964</b>
Surveillance du territoire et police de l'environnement	6 314	1 060	0	322	<b>7 696</b>
<b>Total</b>	<b>45 148</b>	<b>21 859</b>	<b>301</b>	<b>9 278</b>	<b>76 586</b>

Les données concernant l'établissement Parcs Nationaux de France, qui fonctionne selon une grille de domaines d'activité propre à son contrat d'objectifs, sont retraitées afin d'être agrégées à celles des établissements publics de parcs nationaux.

**CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR**

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
Emplois (ETP) rémunérés par l'opérateur	779	856	858

	Réalisation 2009 (1)	Prévision actualisée 2010 (2)	Prévision 2011
- sous plafond opérateurs	775	851	853
- hors plafond opérateurs	4	5	5
dont contrats aidés		5	5

(1) La réalisation 2009 reprend la présentation du RAP 2009.

(2) La prévision actualisée 2010 correspond soit à la LFI 2010, soit au dernier état du tableau des emplois voté par le conseil d'administration.

Au regard du plafond d'emploi 2011, les efforts de maîtrise et de réduction des effectifs au sein des établissements publics vont être importants dès 2011, compte-tenu des éléments suivants :

- nécessité de doter le futur établissement public du parc national des Calanques, dont la création est prévue en 2011,
- nécessité d'élaborer les chartes dans le cadre de la réforme de 2006 des parcs nationaux et de mettre en œuvre les mesures correspondantes, par une présence renforcée sur le terrain,
- nécessité de renforcer les moyens humains des établissements publics des parcs nationaux de Guadeloupe puis de Port-Cros suite à l'extension de leur territoire, avec des compétences spécifiquement marines,
- nécessité d'accompagner la fin de la montée en puissance des établissements nouvellement créés (parc national de la Réunion, parc amazonien de Guyane, Parcs Nationaux de France).

Un redéploiement des effectifs entre les établissements publics de parcs nationaux est donc attendu, notamment par une politique de non remplacement de certains départs en retraite, d'efforts de réorganisation de la structuration interne des établissements et d'économies liées à la mise en œuvre des services communs.